



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

DÉCISION N°2022-228 DU 9 JUIN 2022 PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de Mme Servane de MONTIGNY, Directrice de programme sa signature est déléguée à M. Alexandre COLIN, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le lundi 1^{er} août 2022 et le vendredi 12 août 2022 inclus

Le directeur général,



David BARJON